# Le Lien

# Vivre à Vaudevant



2020-2021 /wº14

# Éditorial



L'équipe municipale a connu une année 2021 douloureuse, endeuillée notamment par la disparition de **Michel DUCLOS**, conseiller municipal en exercice, le 15 mai dernier.

Michel aura siégé plus de 13 ans au conseil municipal. En toute discrétion, il savait apporter sa compétence, sa vision d'avenir et son sens de l'intérêt général.

Très actif au sein des commissions *bâtiments* et *voirie*, il a contribué à la réussite de nombreux projets.

L'équipe municipale tient à souligner l'action de Michel et à l'en remercier, au nom des habitants de Vaudevant, par ces quelques lignes.

Au-delà, notre tristesse est immense face à la perte de l'ami sincère, bienveillant et convivial qu'il était. Nous ne l'oublierons pas...

Nous témoignons notre sympathie à Maryline, sa compagne, Stéphanie et Léontine, ses filles et à toute sa famille.

## Cher(e)s habitant(e)s de Vaudevant,

Nous souhaitons tout d'abord avoir une pensée pour les personnes qui nous ont quittées en 2021 et assurer de notre soutien celles et ceux qui y ont perdu un proche.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite liée au Covid-19, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien. La solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, soutenir nos commerçants, maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été en partie privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de certains évènements festifs et associatifs, du concours de belote au repas campagnard, en passant par la décoration du village à l'occasion de l'Ardéchoise... Ces moments que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué... De la même manière, les traditionnels vœux de la municipalité, prévus en janvier, n'ont raisonnablement pas pu être organisés. Nous n'avons donc pas eu l'opportunité de souhaiter à cette occasion la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre dans notre village et les saluons ainsi à travers ce bulletin.

Vous connaissez notre engagement pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu aux habitants de notre commune.

Dans un village de 200 habitants, tout n'est pas possible ou pas tout de suite. Les ressources sont contraintes et nous pouvons nous réjouir de compter l'une des plus faibles fiscalités des communes du Département de l'Ardèche, récompense d'une gestion rigoureuse.

Nous avons cependant la conviction que nous avons pu faire beaucoup pour la qualité de vie à Vaudevant et investir grâce aux partenariats construits, comme vous le démontreront les chiffres contenus dans ce bulletin.

Notre action va se poursuivre pour finaliser les projets prioritaires du mandat déjà engagés : aménagement de la cour de l'ancienne école, aménagement du terrain communal et construction de logements (maisons d'habitation) à Pervenchères, entretien des voiries communales...

L'occasion pour nous de terminer par quelques mots d'espoir à l'aube de cette nouvelle année.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonnance dans nos esprits.

Nous ne doutons pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2022 !

L'équipe municipale

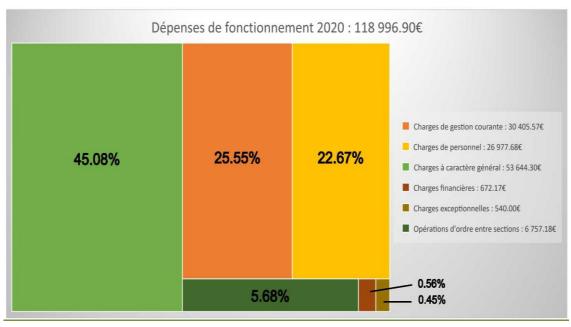
# ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

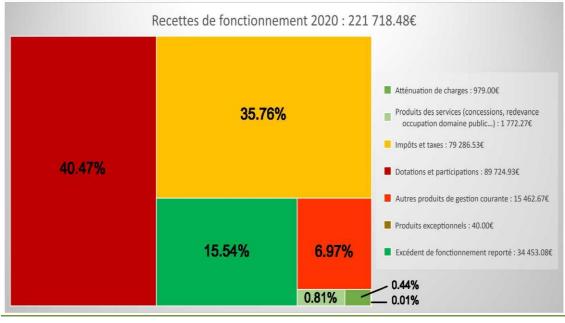
# Compte Administratif 2020

Le **compte administratif** est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire). Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. À ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

#### **Section de Fonctionnement**

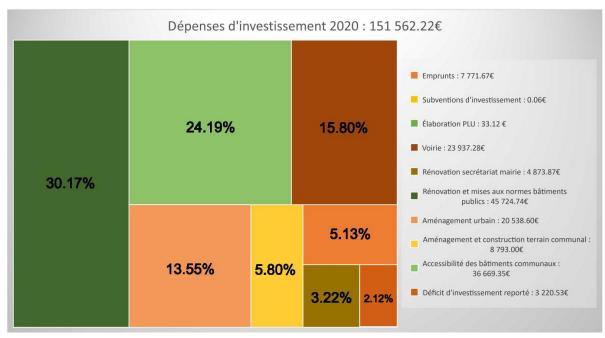
La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

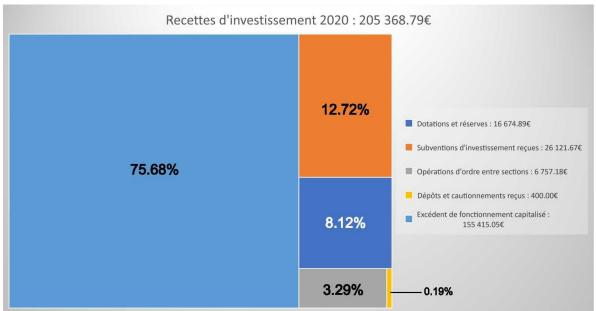




#### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent les travaux réalisés, les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que le remboursement en capital des emprunts. Elles sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt.





## **Subventions aux associations**

	2021		
Association Communale de Chasse Agréée	100€		
Association des Anciens Combattants	250€		
ADMR des 3 rivières	300€		
Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien	150€		
Comité des fêtes de Vaudevant	300€ + 1000€ feu d'artifice		
Syndicat de défense du Caillé Doux	50€		

## Aide exceptionnelle à l'association "Planète Terroir"

Une aide exceptionnelle d'un montant de 50€ a été versée à l'association Planète Terroir pour venir en soutien à la Kabylie sinistrée par le feu.



#### **Taxes locales 2021**

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Appliqués aux bases d'imposition, ils permettent d'établir les taxes dues par les redevables.

Les taux votés en 2021 n'avaient pas augmenté depuis 2017 situant notre commune dans la fourchette basse des communes de la même strate démographique et loin des taux moyens départementaux.

L'effort fiscal de notre commune étant trop faible par rapport à la moyenne départementale des communes de la même strate démographique (données DGFIP N-2 : 2019) et ce critère, privant notre commune de son éligibilité à certaines subventions du Département (fonds de solidarité), c'est pour cette raison qu' il a été décidé d'augmenter les taux concernant le foncier bâti (FB) et le foncier non bâti (FNB) dans des proportions très raisonnables.

	Bases Prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits Attendus 2021
Foncier bâti	154 149	12,43 %	19 160.72€	154 400	13,93 %	21 507.92€
Foncier non bâti	16 596	53,82 %	8 931.97€	16 600	55,32 %	9 183.12€
	•	•	28 092.39€		•	30 691.04€

Soit un produit attendu supplémentaire de 2 598.35€



# Aide à la pratique d'une activité

Pour aider les jeunes à s'inscrire dans un club sportif, culturel ou artistique, la commune alloue une aide plafonnée à 20€ par an et par enfant jusqu'à 18 ans sur présentation d'une attestation d'adhésion à une association sportive, culturelle ou artistique non subventionnée par notre commune.

# URBANISME

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, vous avez désormais la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie du lieu de votre projet ou utilisez le lien d'accès à l'outil de dépôt des demandes ci-dessous :

http://sve.sirap.fr/#/communesList

Néanmoins, le dépôt du dossier en version papier à la mairie sera toujours possible.

<u>Rappel</u>: Toute construction (garage, abri, piscine, véranda, terrasse couverte, panneaux photovoltaïques, etc...) est soumise à autorisation après constitution obligatoire d'un dossier qui sera instruit par le centre instructeur ADS.

- ✓ Déclaration Préalable pour moins de 20m²
- ✓ Permis de Construire pour plus de 20m²

# BÂTIMENTS & TERRAINS

#### Terrain communal de Pervenchères

Un projet d'aménagement global prévoyant la construction de trois maisons d'habitation a été validé. Pour rappel, ce terrain a été acheté en septembre 2009 par la commune à Monsieur Jean-Claude Roux (adjoint au maire de 2001 à 2008) pour un montant de 45 000€ hors honoraires.

La première tranche de travaux relative à l'aménagement du terrain (création des accès) et à la construction d'une première maison d'habitation a débuté au cours de l'année 2021.

Le montant prévisionnel des travaux pour cette première tranche s'élève à 191 420.57 € HT.

Subvention de l'État (DSIL) : 76 568,23€ et subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Bonus Relance) : 76 568,23€.

# Travaux de mise en conformité des ERP au titre de la sécurité et de la rénovation thermique

Les ERP (Établissement Recevant du Public) sont soumis à des obligations en matière d'accessibilité, de sécurité et de lutte contre l'incendie.

De nombreux travaux de rénovation thermique et d'équipement ainsi que de mise en conformité au titre de la sécurité ont été réalisés dans les différents bâtiments communaux.

## Secrétariat de mairie

- Isolation et revêtement de sol
- Création d'un placard mural et étagères
- Mise en place d'éclairages Leds
- Application de vernis intumescent sur le plafond
- Acquisition de mobilier et d'une armoire ignifuge



# Salle communale

- Application de vernis intumescent sur le plafond et les deux portes en châtaigner
- Rénovation du carrelage

# Salle des fêtes

- Création d'une issue de secours
- Application de vernis intumescent sur le plafond et peinture intumescente sur les lambris muraux
- Réfection de la toiture
- Création d'une fresque
- Installation d'une alarme-incendie, d'une prise téléphonique, de blocs sécurité, d'un chauffe-eau et d'éclairages Leds
- Remplacement du carrelage
- Mise en place d'un bar équipé (banques réfrigérées, four, plaque de cuisson, lave-verre, machine à glaçons, percolateur)



# Gîte d'étape

- Réfection de la toiture
- Remplacement des radiateurs
- Remplacement des menuiseries (porte d'entrée et fenêtres)



# Toilettes publiques (parking du jeu de boules)

- Réfection de la toiture
- Réfection de la peinture intérieure par l'employé communal
- En 2022, le remplacement de la porte du WC et la mise en place d'une porte battante à l'entrée des urinoirs sont envisagés.

## Ces différents travaux ont été confiés aux entreprises et artisans suivantes :

- Eynard (Saint Félicien) pour la maçonnerie
- Bourret& Fils (Saint Félicien) pour la charpente et les menuiseries
- Fombonne (Étables) pour l'isolation, les peintures et les vernis intumescents
- Colange (Saint Félicien) pour la plomberie
- Peyrard (Saint Félicien) pour l'électricité
- Chirol (Saint Victor) pour la pose du carrelage
- Art Box (Angélique Serpenet) pour la fresque
- Négosmat (Pont de l'Isère) pour l'équipement du bar
- Bureau Vallée (Valence) pour le mobilier du secrétariat
- Lyon Coffre pour l'armoire ignifuge.

Montant des travaux réalisés : 89 880.65€ TTC

Subventions : 63 544.03€ (État, Région AURA, Département de l'Ardèche,

Communauté d'Agglomération Arche Agglo et SDE07).

Autofinancement communal: 26 336.62€ HT (soit 29.30%)

# La réalisation de ces différents travaux permet :

- De répondre aux nombreuses exigences réglementaires en matière de sécurité et de lutte contre les incendies et ont fait l'objet d'une vérification par un organisme agrée (Apave) pour un montant de 3 045,43€ TTC.
- De réaliser des économies d'énergie.
- De rendre plus accueillant et fonctionnel chaque espace.

Les travaux d'investissements sont subventionnés par divers organismes :









Le règlement et le tarif de location de la salle des fêtes ont été mis à jour. Vous pouvez désormais trouver les nouveaux tarifs ainsi que le dossier de demande de location sur le site de la commune : www.vaudevant.fr, Onglet *La Mairie*, rubrique *Locations communales*.

# TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN

## Travaux de sécurisation des escaliers rue des Fleurs

Des ferronneries (un garde-corps central et deux barrières fixées en haut et en bas de la rue) ont été réalisées par l'Atelier Forge de Saint-Félicien pour un montant de 4 200€ HT. Afin de les protéger durablement, leur finition thermolaquée a été confiée à l'Entreprise APA Industrie de la Roche de Glun pour un montant de 1 388,40€ HT.

Leur mise en place a été effectuée en début d'année 2021 par l'Atelier Forge avec l'aide des élus et d'Alain, notre employé communal.



Des travaux de maçonnerie (réfection de murs en pierre, création de marches en pierres, jointement) sont en cours pour permettre un accès piéton depuis la rue des Fleurs jusqu'à la cour de l'ancienne école. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Bati'Roche (Vaudevant) pour un montant de 2 418,10€ HT.

# Aménagement de la cour de l'ancienne école

Un projet d'aménagement global a été validé par le conseil municipal. Celui-ci prévoit la création d'un préau et permettra de renforcer l'usage de cet espace et de sécuriser les abords de la salle des fêtes et les jardins du bâtiment communal.

Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération est estimé à 99 050,00€ HT.

Subvention de l'État (DSIL) : 39 620€

Subvention de la Région AURA (Bonus Relance): 39 620€

La première tranche de travaux relative à l'aménagement des abords de la salle des fêtes et la sécurisation des a été confiée à l'Entreprise Astier pour un montant de 23 034,40€ HT.

# Éclairage public

Des travaux d'éclairage public ont été effectués par le SDE07 :

- Fixation d'un lampadaire supplémentaire sur le bâtiment communal (pour l'éclairage de la rue des Fleurs).
- Installation d'un candélabre au jardin public.

Montant des travaux TTC : 5 991.26€ Subvention du SDE07 : 3 994.18€

Autofinancement communal: 1 997.08€



#### **Mobilités douces**

Afin de favoriser les circulations douces, le Conseil Départemental d' l'Ardèche a financé et mis à disposition de notre commune :

- Un abri vélo installé sur le parking de la Vivance, sous le restaurant La Récré.
- Des supports vélos fixés par les élus sur la place des Cerises, sur le parking du jeu de boules et à proximité de la mairie.



Afin de contribuer à l'embellissement du village, des matériels issus du patrimoine de notre commune (provenant de l'ancien musée paysan) ont été restaurés par Alain, notre agent communal, et mis en place avec l'aide des élus.

Un robinet en fonte sera installé à la fontaine de la place de l'Église.

Les élus adressent leurs chaleureux remerciements aux administrés qui apportent leur aide lors de la réalisation de la dalle béton.

# VOIRIE & CIMETIÈRE

Les travaux de réfection de voirie (goudronnage) se sont élevés à :

- 75 119.95€ TTC en 2021,
- 23 937.28€ TTC en 2020.

Ces travaux ont été confiés à l'Entreprise EVTP, en application des conditions du marché de voirie mis en place en 2019 et validé en commun avec d'autres communes du secteur, pour une durée de quatre ans.

Concernant l'entretien des voiries communales :

- les travaux de débroussaillage des accotements ont été confiés à l'Entreprise Astier (Saint-Félicien) pour un montant de 1 590€ TTC en 2020 et 2 574€ TTC en 2021.
- le curage des fossés a été confié à l'Entreprise Bourjat Martial (Vaudevant) pour 3 289,85€ TTC en 2020 et 3 096€ TTC en 2021.

Aussi, en raison des nombreux dégâts liés à l'épisode neigeux du mois de novembre 2019, des travaux d'élagage ont été réalisés au cours du dernier trimestre 2020 sur les voiries communales du Gibet, de Vallet, des Astiers et des Blaches par l'Entreprise Astier (lamier) et Tremplin Insertion (location d'un broyeur à végétaux et mise à disposition d'une équipe chargée du broyage des déchets verts, branches et résidus) pour un montant de 13 068€ TTC.

Ces travaux ont bénéficié d'un financement de 30% de l'État et de 50% du Département.





# Cimetière

Des travaux de maçonnerie permettant la mise en conformité d'une concession (pour un montant de 409,00€ HT) ainsi que la réfection du porche situé audessus de la porte d'entrée du cimetière (pour un montant de 640,00€ HT) ont été exécutés par l'Entreprise Bati'Roche (Vaudevant).

Des travaux d'exhumation ont été réalisés pour une concession par l'Entreprise Hartinger Gérard (Saint-Félicien) pour un montant de 420€ TTC.

Il est rappelé aux concessionnaires la nécessité de solliciter une autorisation en mairie préalablement à la réalisation de travaux.

# INFORMATION, ANIMATION

L' équipe municipale œuvre à offrir, ici à Vaudevant, une proposition culturelle qui ouvre l'accès à la culture et aux pratiques artistiques à tous.

C'est donc tout naturellement que nous proposons aux artistes, que nous remercions chaleureusement, d'exposer leurs œuvres, leurs talents et leur désir de les partager avec le public.

- Une exposition des dessins et aquarelles de Catherine Fusier a eu lieu du 13 au 16 aout 2020 et,
- Une exposition présentant des œuvres singulières de Jean Collin, Carole Fromenty, Sébastien Bietrix, Lionel Favrenne et Jean-Pierre Henry s'est tenue du 12 au 20 août 2021.

Ces deux évènements ont contribué avec éclat au rayonnement culturel de notre commune.

L'équipe municipale tient à remercier sincèrement tous les artistes et plus particulièrement Catherine Fusier et Jean Collin qui ont mis tout leur talent pour rechercher, réunir et offrir aux visiteurs des œuvres d'une très grande richesse.

# Opération Brioches 2021



Comme chaque année, les habitants de la commune ont ouvert leur porte à la brioche de l'espoir.

La somme de 448,00€ a été récoltée et transmise à l'ADAPEI de l'Ardèche.

L'équipe municipale remercie tous les habitants pour leur générosité et tous les bénévoles qui ont affirmé une bonne participation à cette distribution.

# Repas des aînés 2021

Le repas des aînés, organisé par l'équipe municipale avec l'aide de Maryline Dessemon et de Roger Serpenet, membres bénévoles et anciens membres du CCAS, a eu lieu dimanche 31 octobre à la salle des fêtes.

La joie et la convivialité ont régné autour d'un copieux et savoureux repas préparé par Cédric et Fabrice du restaurant *La Récré*.



# Soupe aux choux

La traditionnelle fête du 14 août ayant été annulée pour la 2ème année consécutive en raison de la crise sanitaire, les membres du comité des fêtes ont souhaité organiser une soupe aux choux le 27 novembre dernier.

Cette fête fut une grande réussite, en particulier grâce à votre énergie communicative et votre bonne humeur contagieuse.

C'est dans une ambiance festive que vous avez pu profiter de ce moment de convivialité.

Un magnifique feu d'artifices est venu clôturer cette journée vectrice de lien social.



# **ACTUALITES COMMUNALES**

# ÉTAT CIVIL

# Naissances hors commune

Noham, Fabrice ROCHE né le 22 novembre 2020 fils de Gloria NAVARRO et d'Aymeric ROCHE

# Baptême Républicain

Maileen, Louise ROCHE, née le 10 janvier 2020, fille de Manon DUMOUCHEL et de Yannis ROCHE Baptême célébré en mairie le 21 novembre 2021.

# Décès

Alice SOUTEYRA, veuve ROCHE (le 12/11/2020) née le 29 janvier 1933, Fernand DUFAUT (le 19/12/2020) né le 13 mars 1930 Michel DUCLOS (le 15/05/2021) né le 19 août 1965 et Arlette CLEMENSON, épouse CHAZOT (le 27/08/2021) née le 7 mars 1943 nous ont successivement quittés.

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles endeuillées.

# INFORMATIONS PRATIQUES

# Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés)



Lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 11h00 @ 04.75.06.00.88

Site internet: www.vaudevant.fr

Mail: mairie@vaudevant.fr

Permanence des élus chaque 3<sup>ème</sup> samedi du mois

de 09h00 à 11h00

# VIE DE LA COMMUNE

# Projet de sentier

La conception du parcours d'interprétation « *Diens la pias »* de Marie Mourier est achevée.

La mise en place du mobilier a débuté en octobre 2020 et s'est terminée en septembre 2021.

La municipalité tient à remercier Jean Collin pour la réalisation de deux sculptures qui permettent de signaler les deux stations les moins visibles, devant la mairie et impasse du Figuier.

Tout au long du parcours, une signalisation horizontale avec des "pas" peints au sol a été matérialisée.

La promotion du sentier sera faite par Arche Agglo pour la saison touristique 2022.







#### Commémoration

Les cérémonies du 11 novembre 2020 et du 8 mai 2021 se sont tenues sans public et avec un nombre de personne limité.

Ce 11 novembre 2021, a eu lieu la commémoration du  $103^{\text{ème}}$  anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918 avec la participation des enfants de l'école privée de Saint-Félicien, des représentants des anciens combattants, des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie.



# ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

# Transfert de la compétence eau/eau pluviale/usée et assainissement collectif Assainissement:

Arche Agglo est en charge de la compétence eau/assainissement depuis le 1er janvier 2020.

Le service assainissement est intervenu sur notre commune pour faire un état des lieux des réseaux collectifs existants et, depuis le 1er février 2021, il assure l'entretien de la station d'épuration.

Un projet d'extension du réseau d'assainissement collectif est en cours d'étude par Arche Agglo concernant les secteurs de Pervenchères et de Chazalet.

#### Eau potable:

Un recensement des secteurs non desservis par le réseau d'alimentation en eau potable a été transmis au Syndicat Cance-Doux en octobre 2021.

Le Syndicat élabore actuellement un schéma directeur et notre commune sollicite prioritairement la desserte en eau potable du hameau d'Auternaud et du secteur Vallet/Chantepie.

# Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

Arche Agglo collecte vos déchets recyclables dans 3 conteneurs différents :

- JAUNE: emballage plastiques (bouteilles, flaconnages, sacs, sachets, films, blisters, pots, boîtes, barquettes, tubes...), emballages métalliques (sachets, feuilles d'aluminium, bouchons, couvercles, tubes, boîtes de conserve...), briques alimentaires.
- **BLEU**: papiers et petits cartons d'emballage

ARCHE

**VERT** : emballage en verre.







Videz le contenu des emballages.





Ne rincez pas les emballages avant de les jeter.







Le Plan Climat Air Énergie Territorial Arche Agglo (PCAET), adopté en février 2021, nécessite l'implication des acteurs du territoire.

Une Charte d'engagement réciproque pour le climat a été signée entre la commune et la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO.

Celle-ci témoigne de la participation de la commune pour mettre en œuvre les actions du plan climat.

# STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES ET AUX INCIVILITÉS!

Notre commune dispose d'un environnement qu'il convient de préserver à tout prix.

La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée.

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics.

Nous vous rappelons à ce propos que les masques jetables ne sont pas en papier et qu'ils ne sont pas biodégradables : ils ne doivent en aucun cas être jetés par terre.

Par ailleurs, très régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri. Ce type d'incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peut occasionner des accidents (envols, pollution, blessures par du verre brisé...).

Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

<u>Rappel</u>: les déchets volumineux (encombrants) sont acceptés à la déchetterie de Colombier le Vieux. Son accès est gratuit pour les habitants du territoire Arche Agglo.

Ouverture le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

# Prévention des incendies

Quelques règles et conseil sur l'emploi du feu et le débroussaillement.

Vous pourrez trouver le guide complet sur le site de la mairie : www.vaudevant.fr onglet *Infos* 





# Antenne 4G

Dans le cadre du programme new deal, signé entre le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles en janvier 2018 et visant à généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, la société SFR a eu en charge l'installation d'un pylône de radiotéléphonie sur notre commune ; celui-ci, situé sur le secteur de Pourchat, est opérationnel depuis quelques mois.

# Je consomme local!

Arche Agglo vient de lancer sa cartographie digitale de l'économie de proximité. En un clic, retrouvez plus de 1 000 professionnels issus des 41 communes du territoire.

Près de chez vous, il y a forcément un commerçant, un artisan ou un producteur qui répondra à vos besoins.

Rendez-vous sur:

https://jeconsommelocal.archeagglo.fr



## Nouveaux services

Laurence Marmet vous propose ses services.



Fruits et légumes de saison Fromages de chèvre Fromages à la coupe Epicerie...

Contact : MARMET Laurence 75 Chemin de Rignot 07410 VAUDEVANT 06-30-13-89-31 laurence-coste@orange.fr

# Amélioration du logement



Les nouveaux dispositifs d'amélioration de l'habitat mis en place par Arche Agglo permettent :

- D'accéder à un accompagnement technique et gratuit pour les rénovations de l'habitat,
- De mobiliser différentes aides financières, notamment celles de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).



Le Syndicat des eaux Cance-Doux assure la distribution de l'eau potable sur 27 communes du Nord du département de l'Ardèche, pour près de 34 000 habitants.

Le Syndicat des eaux Cance-Doux s'est regroupé avec le syndicat des eaux Annonay-Serrières, au sein du Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau du Nord Ardèche (SERENA), afin de mutualiser les moyens humains et logistiques.

Constitué en 1943, le Syndicat Cance-Doux a débuté la construction des ouvrages dans les années 1950. L'objectif était d'aller chercher une ressource éloignée mais fiable, celle de la nappe du Rhône, car les ressources locales étaient limitées. Le pompage de l'eau potable dans la vallée du Rhône a ainsi permis le développement urbanistique des communes du plateau.

En vue de fiabiliser la desserte en eau potable sur les communes du Syndicat, de gros travaux d'interconnexion entre les deux Syndicats d'eau potable ont été réalisés entre 1998 et 2005, afin de disposer d'un système de secours en cas de pollution de la nappe du Rhône ou de casses au niveau des ouvrages.

Aujourd'hui, le Syndicat Cance-Doux dispose de plus de 864 Km de réseau, 2 sites de prélèvement de la ressource, 39 réservoirs de régulation, 17 stations de surpression, un dispositif de désinfection et de contrôle réparti sur le réseau, et des ouvrages de secours. Le prix du mètre cube d'eau potable sur Cance-Doux est de 2,01 € (donnée 2020), légèrement en deçà du prix moyen national qui est de 2,05 € (donnée 2018).

Le Service d'eau est exploité par Délégation de Service Public auprès de la Saur qui a pour mission l'exploitation quotidienne des réseaux, la réparation des fuites, la réalisation des branchements neufs ainsi que la facturation des abonnés du service (contact service clientèle : 04 69 66 35 00 ; contact service dépannage SAUR 24h/24 : 04 69 66 35 08).



# Voici le logo de notre commune réalisé par Sophie, notre secrétaire de mairie.



Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à 16 ans. Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3e mois suivant. L'attestation de recensement qui est délivrée est indispensable au jeune pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté

(JDC), mais également pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). De plus, ce document lui permettra d'être inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité.

# Calendrier électoral 2022

#### Date des scrutins

	Élection présidentielle	Élections législatives
1 <sup>er</sup> tour	Dimanche 10 avril 2022	Dimanche 12 juin 2022
2 <sup>ème</sup> tour	Dimanche 24 avril 2022	Dimanche 19 juin 2022

L'équipe municipale
vous renouvelle ses vœux les plus chaleureux
et vous souhaite une belle année 2022!
Qu'elle nous permette de réaliser de belles choses ensemble!
Qu'elle nous offre aussi de nombreux moments de convivialité à partager!
Mais surtout, qu'elle préserve chacun d'entre vous!